

Interreg



Cofinanziato
dall'Unione europea
Cofinancé par
l'Union européenne

Marittimo-IT FR-Maritime

VERSION 1 - DÉCEMBRE 2022

CHARTE GRAPHIQUE
**du Programme Interreg
ITALIE-FRANCE MARITIME**

2021 - 2027

Introduction

Ce manuel est le document de référence pour l'identité visuelle du Programme Interreg Italie-France Maritime 2021-2027.

Le Règlement (UE) n° 1060/2021 établit un ensemble de règles d'information et de communication (articles 46-48 et 49-50 et annexe IX) pour les Autorités de Gestion et les bénéficiaires.

Il est notamment nécessaire de donner une large visibilité aux opportunités de financement et aux opérations financées et d'assurer une transparence maximale sur les travaux réalisés grâce au soutien des Fonds européens structurels et d'investissement (FESI).

Dans le cas du Programme mentionné ci-dessus, ce document a pour but d'illustrer les principales règles à respecter dans l'utilisation, la diffusion et l'extension de l'identité visuelle.

Il est destiné à toutes les parties prenantes du Programme, c'est-à-dire les différentes Autorités, les Comités, le Secrétariat Conjoint, les Régions et les territoires partenaires, les bénéficiaires.

Tous ceux qui constituent les instances du Programme et sont impliqués dans sa mise en œuvre sont les parties prenantes directes.

Le document est divisé en 4 sections:

- dans la première section, vous trouverez une description du logo, de ses éléments et de toutes les caractéristiques qui servent à créer et à diffuser son identité ;
- dans la seconde section, vous trouverez des informations sur les éléments complémentaires de l'identité du Programme (slogan et autres) ;
- dans la troisième section, vous pourrez prendre connaissance des règles d'application dans différents contextes ;
- dans la quatrième section, vous verrez comment l'image peut être déclinée au niveau du projet.

Il est recommandé, pour toute utilisation ou application du logo, de respecter les règles énoncées dans les pages suivantes.

SOMMAIRE

SECTION 1 Le logo	4- 12
SECTION 2 Éléments complémentaires de l'identité du Programme	13 - 20
SECTION 3 Applications	21 - 36
SECTION 4 Déclinaison de l'identité visuelle au niveau des projets	37 - 44
SECTION 5 Déclinaison de l'identité visuelle au niveau du Programme	45 - 51

SECTION 1 **LE LOGO**

Interreg



Cofinanziato
dall'Unione europea
Cofinancé par
l'Union européenne

Comme indiqué dans le Règlement (UE) n° 1060/2021 (articles 46 à 50) - Annexe IX, tous les programmes Interreg ont un logo uniforme, dont la présentation est résumée dans cette charte graphique. Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux documents de référence sur l'harmonisation de la marque Interreg que vous pouvez télécharger à l'adresse suivante : <https://www.interact-eu.net/#o=visible/interreg-harmonised-branding>

L'objectif de cette initiative est d'assurer une visibilité maximale aux Programmes de Coopération Territoriale Européenne (CTE) en réduisant le nombre de logos et en les harmonisant sous l'acronyme Interreg.

L'idée est donc de réunir tous les programmes et les projets autour d'un même graphisme tout en garantissant une éventuelle personnalisation.

Le résultat est le logo présenté ici.



Afin d'assurer une diffusion homogène de l'identité visuelle du Programme, le logo du Programme et ses éléments constitutifs sont présentés ci-dessus :

- Logo Interreg
- Emblème (drapeau) de l'Union européenne,
- déclaration de financement bilingue,
- Nom du Programme bilingue

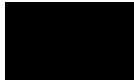
Logo intégré

ITALIE-FRANCE MARITIME - Le logo

6



Marittimo-IT FR-Maritime

COULEUR	PANTONE	CMJK	HEX	RVB	
	Reflex Blue	Reflex Blue	100/80/0/0	003399	0/51/153
	Light Blue	2716	41/30/0/0	9FAEE5	159/174/229
	Yellow	Yellow	0/0/100/0	FFCC00	255/204/0
	Black	Black	0/0/0/100	000000	0/0/0
	White	White	0/0/0/0	FFFFFF	255/255/255

Les **couleurs** du logo Interreg sont dérivées des couleurs du drapeau de la Communauté européenne et ne doivent pas être modifiées.

Pour les logos du Programme et des projets, la **police** Montserrat a été choisie car elle est visuellement similaire à celle utilisée pour le logo Interreg.

Pour toutes les autres applications (corps du texte et titres), la police choisie est Open Sans. Sa grande variété de tailles et de styles en fait un choix très polyvalent.

La police Vollkorn a été choisie comme alternative à la Open Sans.

Montserrat Regular

Montserrat Bold

→ **Arial Bold**
Arial Regular
Arial Italic

Famille de police
Open Sans
Open Sans Bold
Open Sans Semibold
Open Sans Regular
Open Sans Italic

→ **Georgia Bold**
Georgia Regular
Georgia Italic

Famille de police
Vollkorn **Vollkorn Bold**
Vollkorn Regular
Vollkorn Italic

Vous pouvez télécharger les polices sur les liens suivants :
Montserrat :

<https://www.fontsquirrel.com/fonts/montserrat>

Open sans :

<https://www.fontsquirrel.com/fonts/open-sans>

Vollkorn :

<http://www.fontsquirrel.com/fonts/vollkorn>

Arial :

<https://freefontsfamily.com/arial-font-family-free-download/>

Georgia :

<https://freefontsdownload.net/free-georgia-font-33927.htm>



Le logo standard à utiliser est la version couleur. Cette version est à utiliser dans la mesure du possible.

Si le logo doit être placé sur un fond plus sombre, il doit être placé dans un rectangle blanc.

Logo - Utilisation en couleurs

ITALIE-FRANCE MARITIME - Le logo

8

Interreg



Cofinanziato
dall'Unione europea
Cofinancé par
l'Union européenne

Marittimo-IT FR-Maritime



Lorsqu'il n'est pas possible d'utiliser un rectangle blanc en raison de contraintes d'espace ou de contexte ou parce qu'il

couvrirait un élément important de l'image de fond, une version blanche et colorée du logo peut être utilisée.

Logo - Utilisation sur les fonds sombres

ITALIE-FRANCE MARITIME - Le logo

9

Interreg



Cofinanziato
dall'Unione europea
Cofinancé par
l'Union européenne

Marittimo-IT FR-Maritime

Interreg



Cofinanziato
dall'Unione europea
Cofinancé par
l'Union européenne

Marittimo-IT FR-Maritime

Interreg



Cofinanziato
dall'Unione europea
Cofinancé par
l'Union européenne

Marittimo-IT FR-Maritime

Interreg



Cofinanziato
dall'Unione europea
Cofinancé par
l'Union européenne

Marittimo-IT FR-Maritime

La version monochrome ne doit être utilisée que lorsque le logo couleur n'est pas disponible.

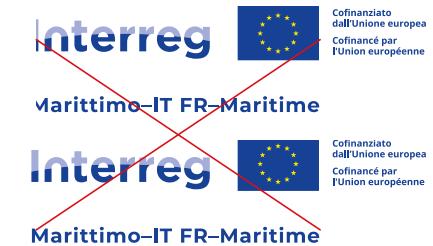
Les règles pour les applications sur fond clair ou sombre restent les mêmes que celles spécifiées aux pages 8 et 9.

Logo - Monochrome

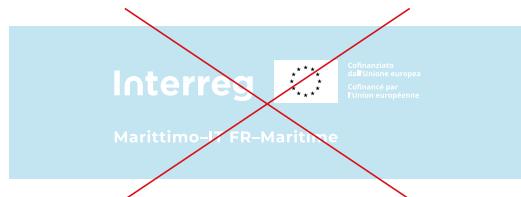
ITALIE-FRANCE MARITIME - Le logo

10

Fonte: Interreg Brand Design Manual



"Lorem Interreg
amet, consectetur
adipiscing elit, sed do



- Ne pas ajouter d'autres éléments au logo
- Ne pas déformer le logo

Utilisation incorrecte du logo

Montserrat Regular

Montserrat Bold

Famille de police Open Sans —→ **Arial Bold**

Open Sans Bold

Arial Regular

Open Sans Semibold

Arial Italic

Open Sans Regular

Open Sans Italic

Famille de police

—→ **Georgia Bold**

Vollkorn

Georgia Regular

Vollkorn Bold

Georgia Italic

Vollkorn Regular

Vollkorn Italic

Pour les interventions de communication, il est demandé d'utiliser les polices suivantes :

Montserrat, Open Sans, Vollkorn.

Ou bien, les polices **Arial** et **Georgia**.

Nous recommandons d'utiliser la mise en forme Bold pour les titres et la mise en forme Regular ou Light pour les textes.

Dans les cas où le texte est blanc sur un fond sombre, il est recommandé d'utiliser au moins la mise en forme Regular pour assurer une bonne lisibilité.

Vous pouvez télécharger les polices sur les liens suivants :

Montserrat: <https://www.fontsquirrel.com/fonts/montserrat>

Open sans :

<https://www.fontsquirrel.com/fonts/open-sans>

Vollkorn :

<http://www.fontsquirrel.com/fonts/vollkor>

Arial:

<https://freefontsfamily.com/arial-font-family-free-download/>

Georgia :

<https://freefontsdownload.net/free-georgia-font-33927.htm>

SECTION 2 ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES DE L'IDENTITÉ DU PROGRAMME

La cooperazione al cuore del Mediterraneo

La coopération au cœur de la Méditerranée

COULEUR	CMJK	RVB	POLICE
	100/80/0/0	0/51/153	Montserrat

Slogan en italien :

La cooperazione al cuore del Mediterraneo

Slogan en français :

La coopération au cœur de la Méditerranée

En plus du logo, le Programme Interreg Italie-France Maritime 2021-2027 a décidé d'utiliser une phrase pour valoriser son travail. Cette phrase, déjà utilisée dans les précédentes périodes de programmation 2007-2013 et 2014-2020, assure la continuité du travail effectué et renforce l'identification des groupes cibles.

Le **slogan** avec les détails indiqués ci-dessus doit être obligatoirement mentionné et inclus dans/sur les médias et les supports de communication les plus pertinents lorsque la taille le permet.

Dans tous les cas, sur les sites web, le matériel vidéo, les appareils mobiles, les réseaux sociaux, les publications (dépliants, brochures, invitations officielles, papier à en-tête, documents de toute nature accessibles au public), les gadgets de taille appropriée, le matériel publicitaire (imprimé

ou physique), les plaques et autres totems, les infrastructures (etc.), le slogan est obligatoire.

Pour les utilisations et le positionnement du slogan, il est conseillé de lire les pages suivantes sur les applications concrètes.

Slogan



Caractéristique distinctive du Programme Interreg VI Italie-France Maritime :

Cinq voiles pour représenter les cinq territoires :

Cullettività di Corsica – Collectivité de Corse
Région Ligurie
Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur
Région autonome de Sardaigne
Région Toscane

et les cinq priorités de la stratégie du Programme.

Les couleurs principales des voiles reflètent les couleurs des priorités telles que définies dans le manuel d'identité visuelle développé par Interact:



PRIORITÉ 1:

Une zone transfrontalière attractive, axée sur une modernisation intelligente et durable



PRIORITÉ 2 :

Une zone transfrontalière résiliente et économique en ressources



PRIORITÉ 3 :

Une zone transfrontalière connectée physiquement et numériquement



PRIORITÉ 4 :

Une zone transfrontalière efficace en capital social et qui se distingue par la qualité de son capital humain



PRIORITÉ 5 :

Une meilleure gouvernance transfrontalière

Les voiles se chevauchent, créant des zones de connexion qui représentent la nature intégrée des objectifs du Programme et la synergie et la coopération complètes entre les régions impliquées.

Les voiles seront utilisées comme élément graphique caractérisant le Programme, même en l'absence des logos des Régions partenaires.

Elles peuvent être utilisées dans des produits graphiques :

- publications (manuels, brochures)
- dans les présentations à diapositives
- dans les supports de communication

Les voiles ne remplacent pas et ne peuvent pas remplacer le logo du Programme, même dans sa déclinaison au niveau des projets.

THÈMES	CMJN	HEX	RVB
1. Une zone transfrontalière attractive, axée sur une modernisation intelligente et durable	72/0/43/0	#18BAA8	24/186/168
2. Une zone transfrontalière résiliente et économe en ressources	48/0/89/0	#9ACA3C	154/202/60
3. Une zone transfrontalière connectée physiquement et numériquement	0/56/77/0	#F68A42	246/138/66
4. Une zone transfrontalière efficace en capital social et qui se distingue par la qualité de son capital humain	10/75/60/1	#DA5C57	218/92/87
5. Une meilleure gouvernance transfrontalière	87/51/0/0	#0E6EB6	14/110/182

La palette de couleurs a été élaborée afin d'identifier clairement les objectifs du Programme. Les couleurs ont été choisies pour créer un

contexte harmonieux avec une gamme de couleurs qui s'accorde et qui garantit un contraste avec le logo intégré et le logo Interreg.

Elles doivent absolument être utilisées pour communiquer sur les objectifs, en particulier vis-à-vis des bénéficiaires et des bénéficiaires potentiels.

Objectifs thématiques - Couleurs

ITALIE-FRANCE MARITIME - Éléments complémentaires de l'identité du Programme

16

Les icônes sont conçues pour fonctionner ensemble comme une série, en utilisant une iconographie, des formes et des épaisseurs de lignes similaires.

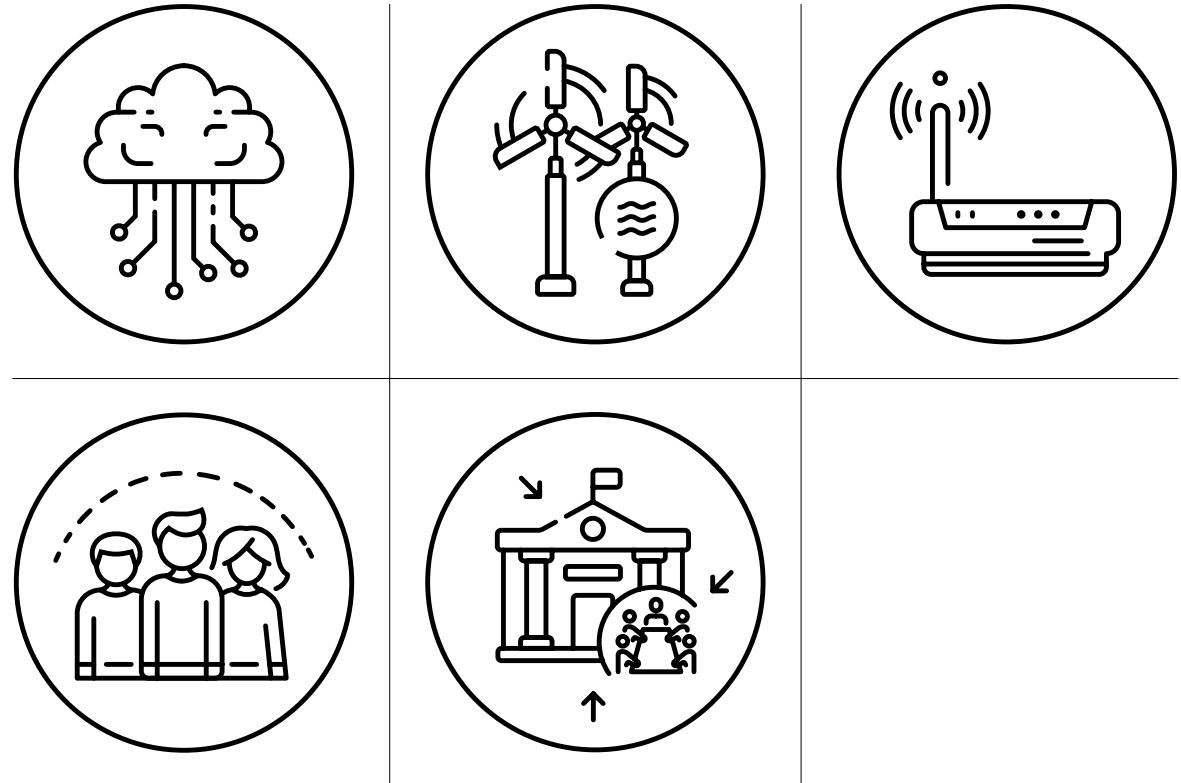
Les couleurs des icônes reflètent celles des priorités du Programme.

Ces icônes peuvent être utilisées avec un fond transparent ou un fond blanc. Si elles sont utilisées avec un fond transparent, elles ne doivent être placées que sur du blanc ou des couleurs claires. Dans le premier cas, des fonds graphiques ou des images, les icônes doivent être utilisées avec leur fond blanc ou en négatif.

Ces icônes ont été conçues (forme et couleurs) par la Commission européenne et simplifiées par Interact avec l'approbation de la Commission. Il est interdit de modifier ces icônes sans l'accord préalable de la Commission européenne.



Objectifs thématiques - Icônes

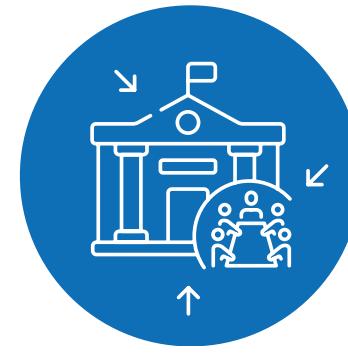
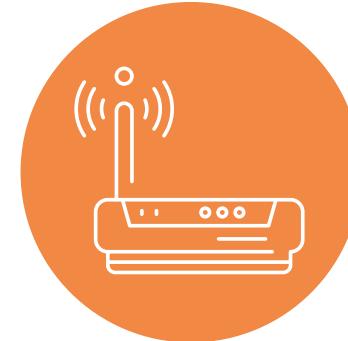
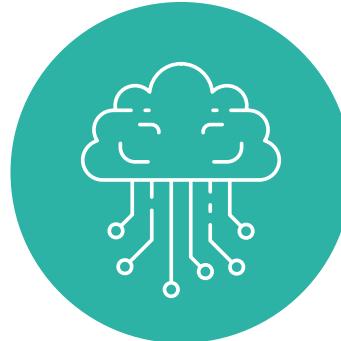


La version positive monochrome doit être utilisée lorsqu'il n'est pas possible ou souhaité d'utiliser la version couleur.

Objectifs thématiques - Icônes

ITALIE-FRANCE MARITIME - Éléments complémentaires de l'identité du Programme

18

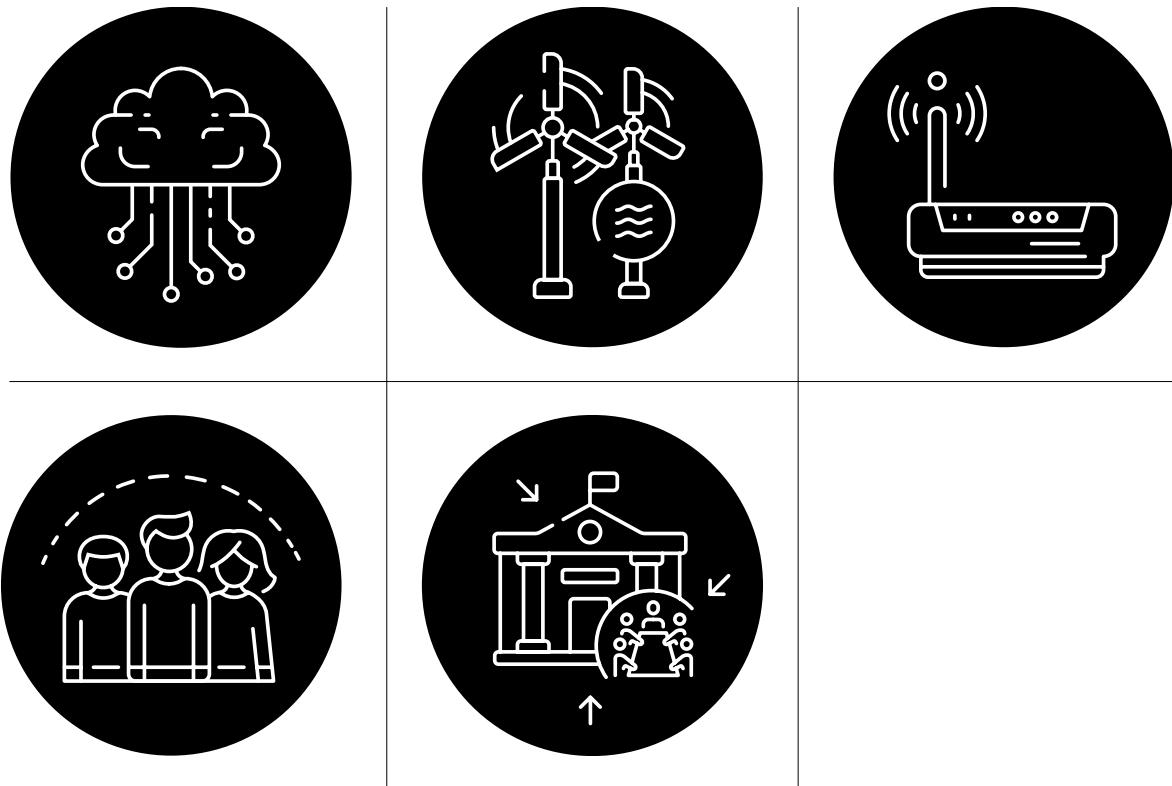


La version négative des icônes ne doit être utilisée que lorsque l'utilisation des icônes originales n'est pas possible, par exemple parce que le fond ou le contexte nuit à leur lisibilité.

Objectifs thématiques - Icônes

ITALIE-FRANCE MARITIME - Éléments complémentaires de l'identité du Programme

19



La version négative monochrome des icônes doit être utilisée en dernier recours lorsqu'aucune autre solution n'est possible, par exemple à des fins d'impression lorsqu'elles sont placées sur un fond sombre ou chargé.

Objectifs thématiques - Icônes

ITALIE-FRANCE MARITIME - Éléments complémentaires de l'identité du Programme

20

SECTION 3 **APPLICATIONS**



L'unité de base (**u**) utilisée pour définir la composition du logo est calculée en fonction de la moitié de la hauteur de l'emblème de l'UE (drapeau).
Cette mesure est utilisée pour définir l'espace entre les éléments et l'espace libre autour du logo.

L'espace destiné au nom du Programme est appelé « zone personnalisée ». Sa hauteur est équivalente à 1 "**e**" placé à une distance de 1 "**u**" sous le drapeau.

Aucun autre élément graphique ne peut être placé dans cette zone.

Spécifications - unité de base

ITALIE-FRANCE MARITIME - Applications

22

MEDIA**DIMENSIONS MINIMUMS**

DISPOSITIF

300 px

IMPRESSION

52,5 mm

**Marittimo-IT FR-Maritime**

52,5 mm

DIMENSIONS MINIMUMS IMPRESSION

Il est recommandé de ne pas imprimer le logo en-dessous de 52,5 mm de longueur.

DIMENSIONS MINIMUMS WEB

Pour une utilisation sur le Web, il est recommandé de s'appuyer sur ces valeurs minimales afin de garantir à tout moment une bonne lisibilité sur les appareils.

Format vertical : **A4 (210x297)**

1. DIMENSIONS DU LOGO

La largeur du logo + l'emblème de l'UE - sans la mention - est équivalente à un quart ($\frac{1}{4}A$) de la largeur totale de la page (A).

2. DIMENSIONS DES MARGES

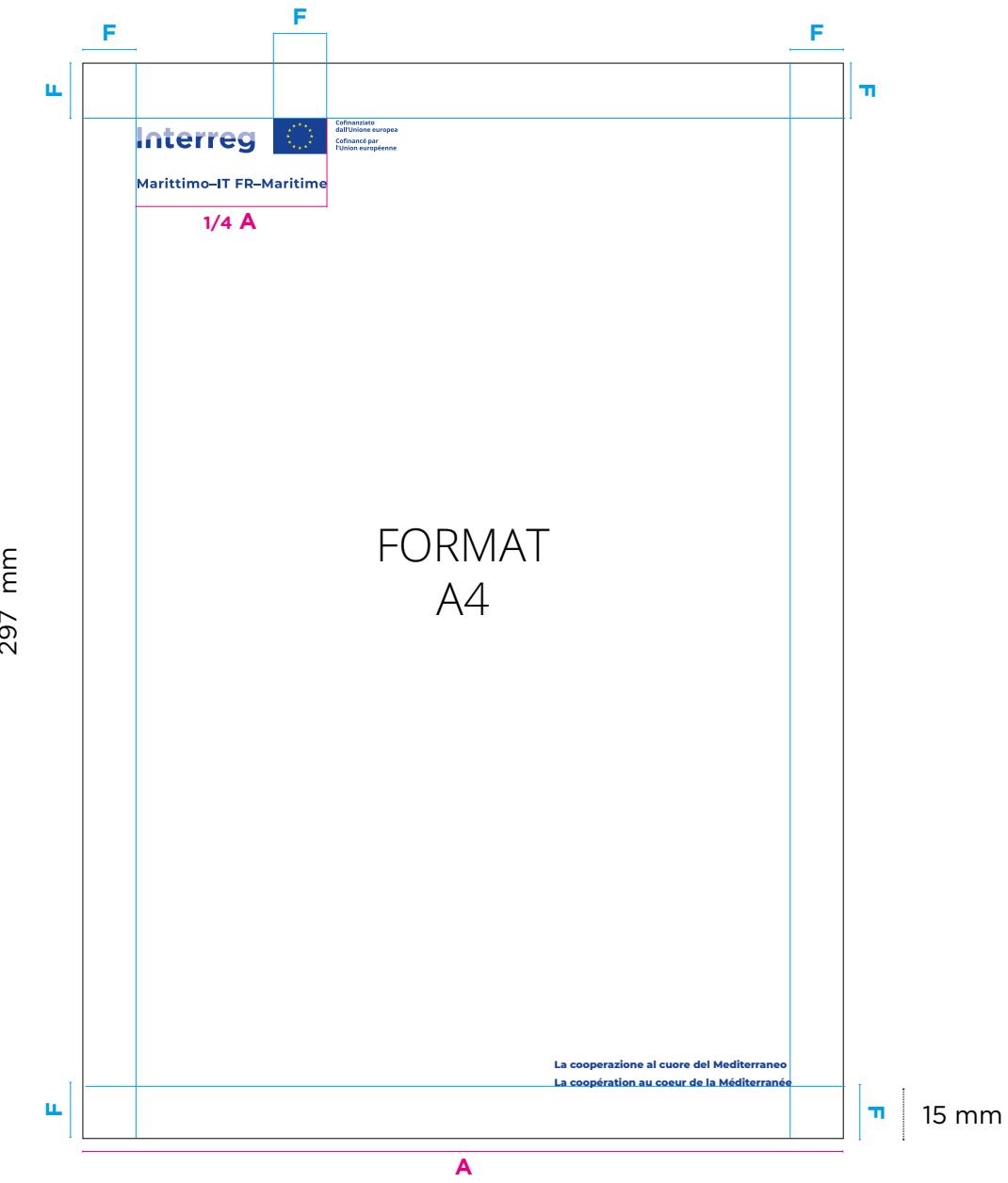
Une fois que la largeur du logo ($\frac{1}{4} A$) a été calculée par rapport à la largeur de la page (A), la largeur résultante de l'emblème de l'UE (F) est utilisée pour déterminer la taille de toutes les marges extérieures, supérieures et inférieures, verticales et horizontales.

3. POSITIONNEMENT DU LOGO

Le logo doit toujours être placé directement sur la ligne de marge.

Il est préférable de la placer dans le coin supérieur gauche.

La taille de la police du slogan, en bas à droite, doit être de **8 pt** et ne doit pas être inférieure à 7 pt.



Format : A4

ITALIE-FRANCE MARITIME - Applications

24

Lorsqu'il y a d'autres logos (Régions / Territoires partenaires, bénéficiaires...), il est recommandé de les placer dans le coin inférieur gauche. La distance entre les logos doit être d'au moins une unité de base (e).



Format : A4

Police conseillée : Open Sans

Il est recommandé d'utiliser la mise en forme

Bold et Light pour les corps de texte.

297 mm

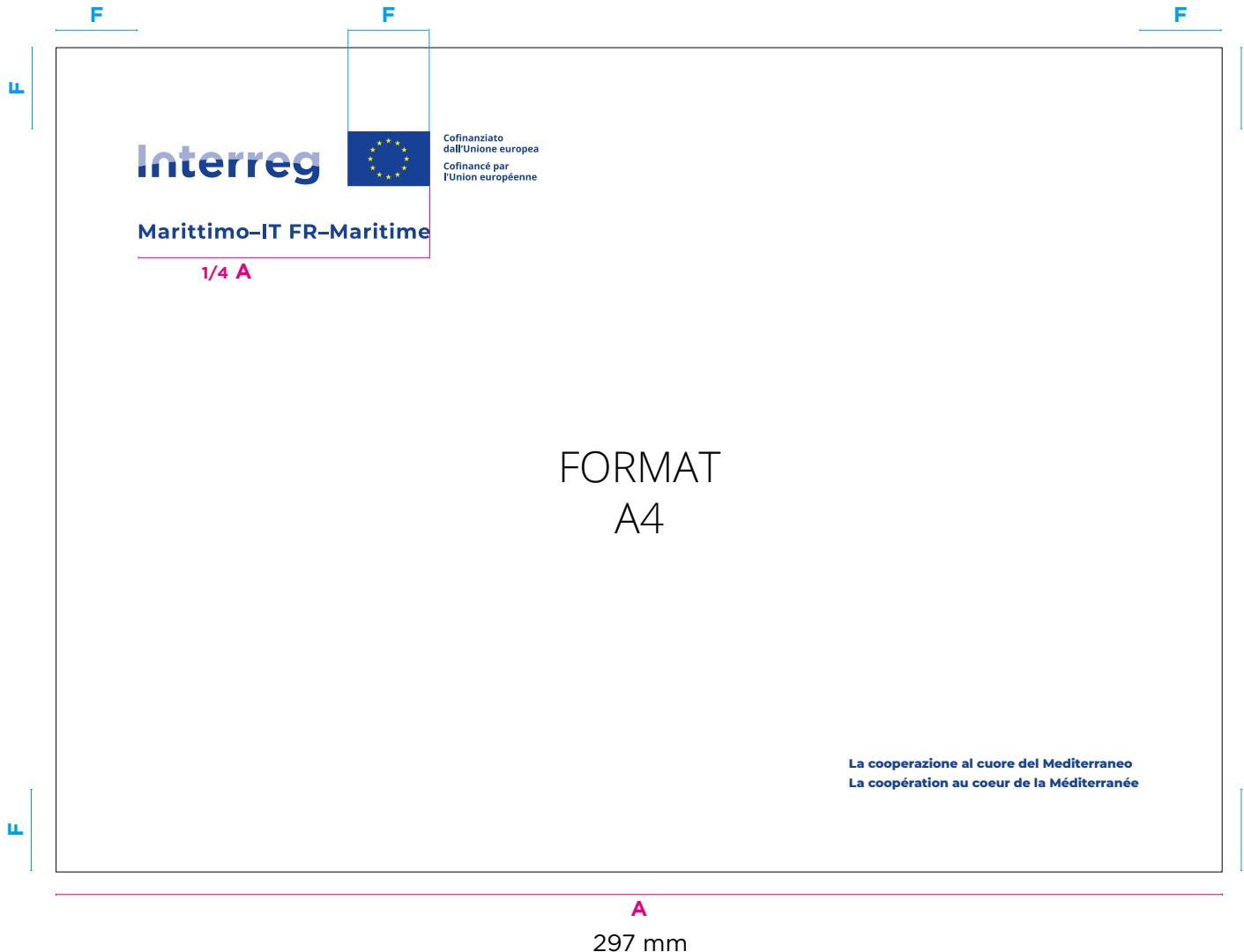


15 mm

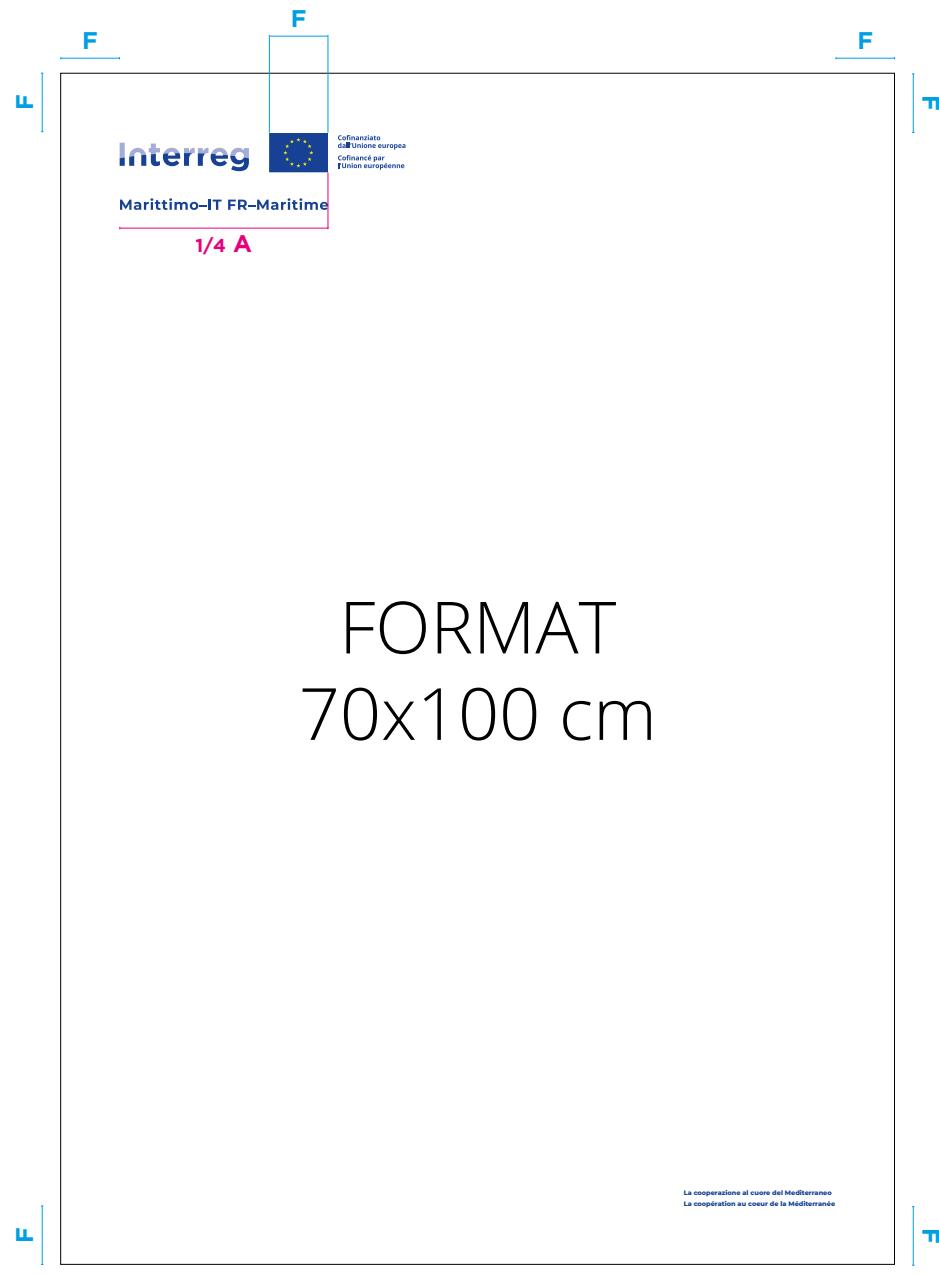
Format : Papier à en-tête

ITALIE-FRANCE MARITIME - Applications

26



Format horizontal : A4 (297x210)

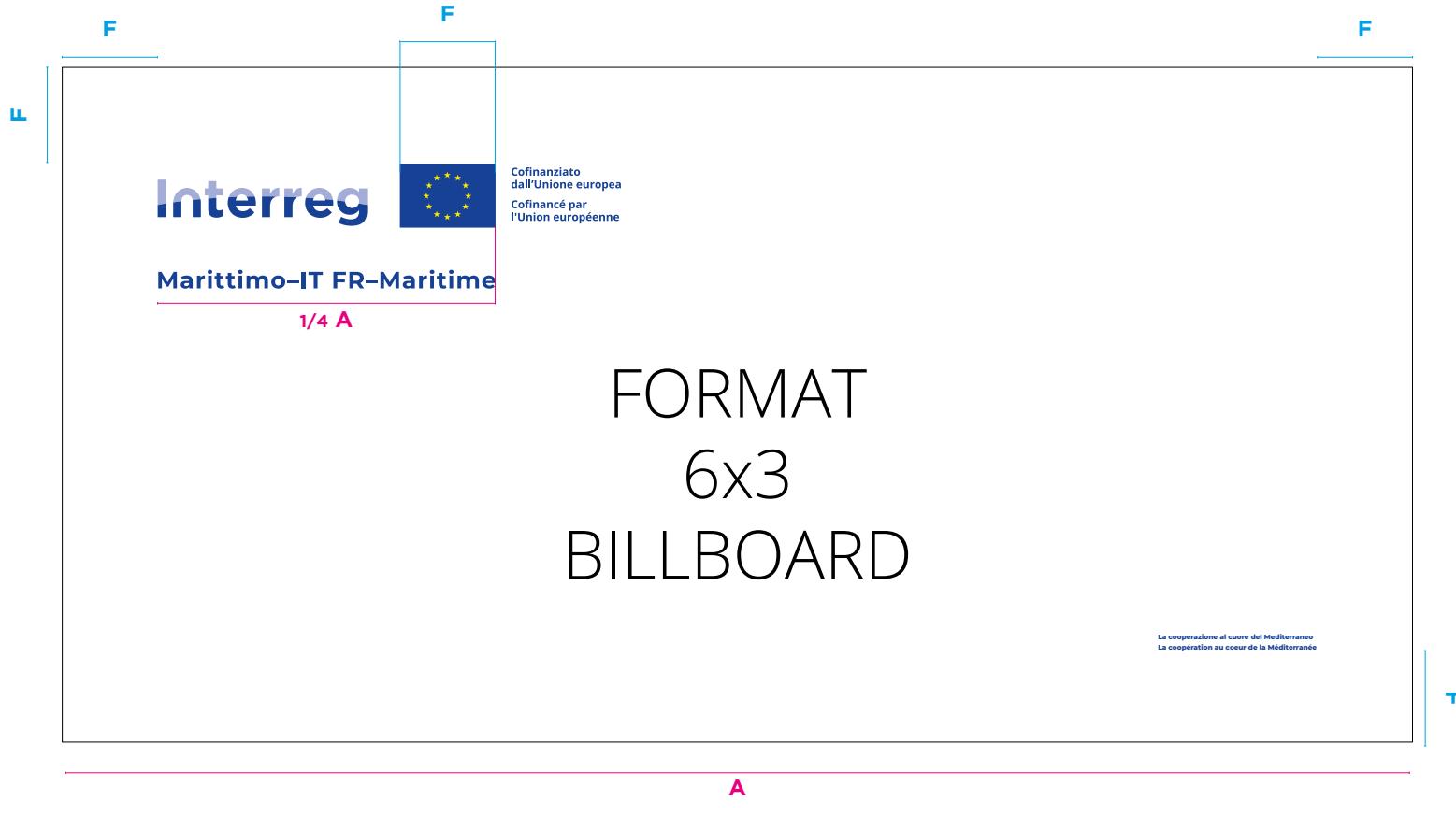


Format : **70x100 cm**

Format : 70x100 cm

ITALIE-FRANCE MARITIME - Applications

28



Format: **6x3 m**

Format : 6 x 3

ITALIE-FRANCE MARITIME - Applications

29



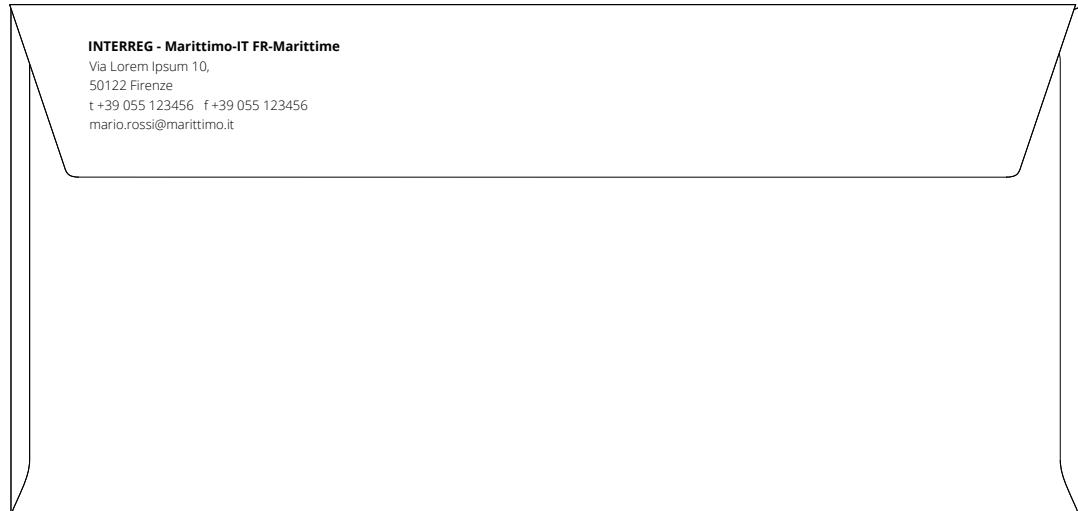
Format: **85x55 mm**

Police conseillée: **Open Sans**

Format : Carte de visite

ITALIE-FRANCE MARITIME - Applications

30



Format: **230x110 mm**

Police conseillée: **Open Sans**

Format : Enveloppe

ITALIE-FRANCE MARITIME - Applications

31



Quelques exemples :

Sites web

Le logo intégré est visible dans la zone de visualisation d'un appareil numérique, sans que l'utilisateur ait à faire défiler la page.

Application du logo sur les supports de communication

ITALIE-FRANCE MARITIME - Applications

Quelques exemples :

Réseaux sociaux

Utilisez l'une de ces deux options pour les réseaux sociaux :

1. Si la plateforme ne permet pas une image de bannière (comme sur Instagram, par exemple), utiliser l'option 1 pour l'avatar, qui comprend le nom complet du logo.
2. Si la plateforme permet une image de bannière, utilisez l'option 2 pour votre propre avatar, avec uniquement le logo Interreg, à condition que vous incluez le logo complet au sein de la bannière, comme le montrent ces exemples.

1



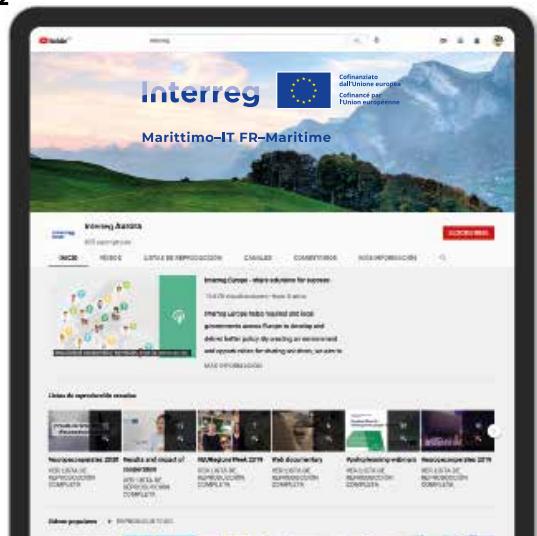
2



1



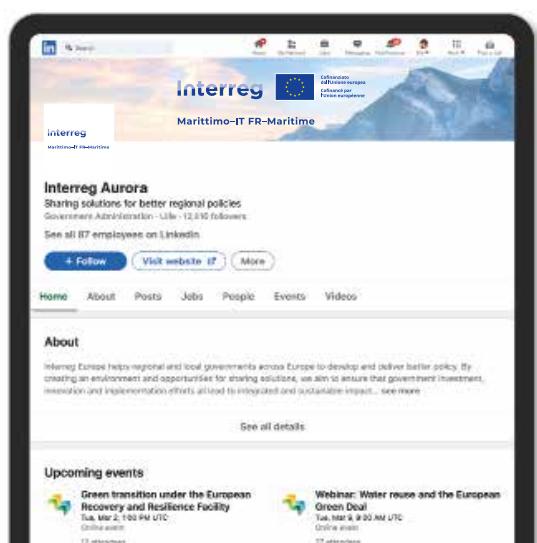
2

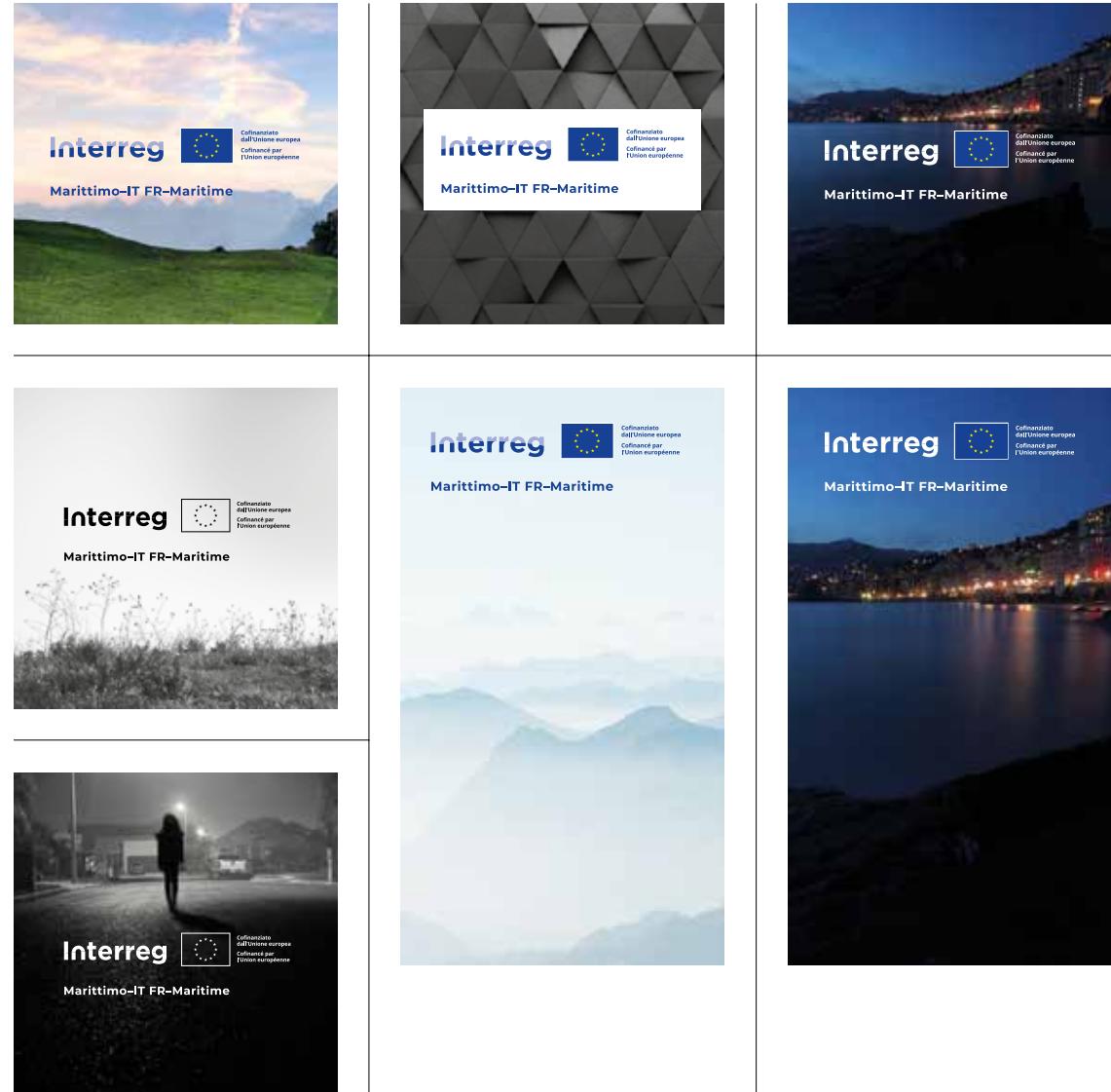


2



2





Quelques exemples :

Poste

1. APPLICATION SUR DES FONDS COLORÉS

Les règles spécifiées aux pages 8, 9 et 10 s'appliquent également aux réseaux sociaux.

2. POSITIONNEMENT

Il n'y a pas de règle pour le positionnement dans le réseaux sociaux, à condition que soit respectée la règle de l'espace libre défini page 22.



Quelques exemples :
Stylos

Application du logo sur les supports de communication

ITALIE-FRANCE MARITIME - Applications

35



Quelques exemples :

Clé USB

Application du logo sur les supports de communication

ITALIE-FRANCE MARITIME - Applications

36

SECTION 4 DÉCLINAISON DE L' IDENTITÉ VISUELLE AU NIVEAU DES PROJETS

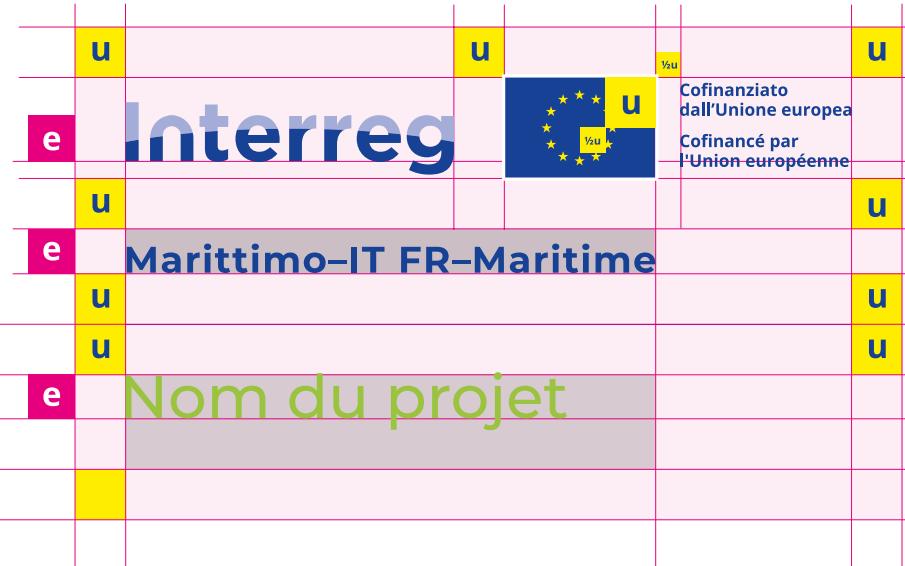


Afin d'assurer une diffusion homogène de l'identité visuelle du Programme, le logo du Programme et ses éléments constitutifs sont présentés ci-dessus :

- ajouter le nom/acronyme du projet
- ajouter le logo du projet

Logo - Positionnement

ITALIE-FRANCE MARITIME - Déclinaison de l'identité visuelle au niveau des projets



Vous pouvez créer un logo de projet ou ajouter un acronyme au logo intégré.

Si vous souhaitez utiliser l'acronyme du projet, il est nécessaire de l'inscrire sous le nom du Programme en Montserrat Medium, dans la couleur de l'objectif choisi (voir page 12).

Le nom du projet ne peut pas dépasser la largeur de la zone personnalisée. La taille de la police ne doit pas être supérieure à 1 "e" ni inférieure à $\frac{1}{2}$ "e". Dans les deux cas, la première lettre majuscule est utilisée comme référence.

Dans le cas où le nom ne peut pas être écrit sur 1 ligne dans ces conditions, il peut être scindé sur 2 lignes. Ceux-ci doivent correspondre à la zone personnalisée du projet. Le positionnement standard pour les noms/logos des projets est en dessous du logo Interreg, séparés par une fine ligne droite.

Utilisation de l'acronyme

ITALIE-FRANCE MARITIME - Déclinaison de l'identité visuelle au niveau des projets

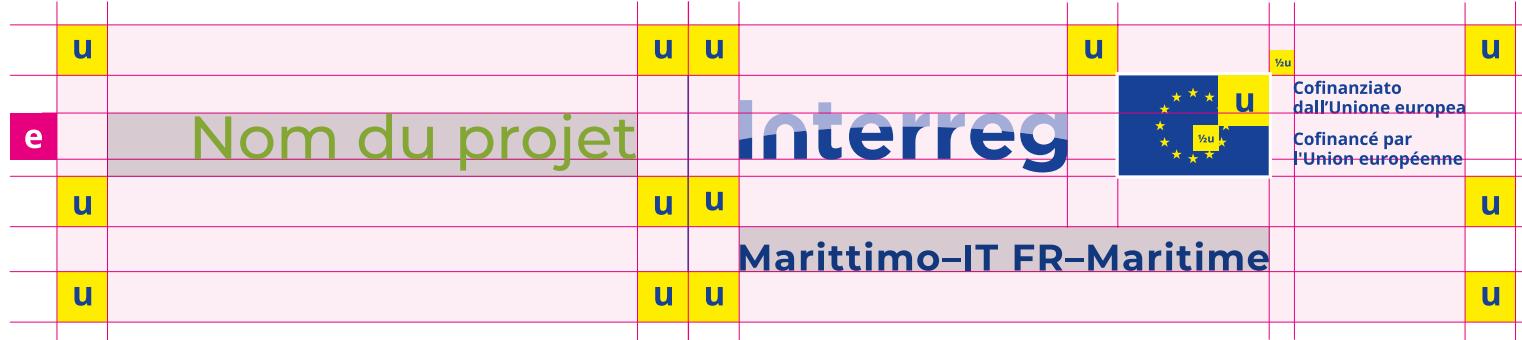
39



Le nom/logo du projet peut également être placé à droite ou à gauche du logo du Programme.

Utilisation de l'acronyme

ITALIE-FRANCE MARITIME - Déclinaison de l'identité visuelle au niveau des projets



Nom du projet

Interreg



Cofinanziato
dall'Unione europea
Cofinancé par
l'Union européenne

Marittimo-IT FR-Maritime



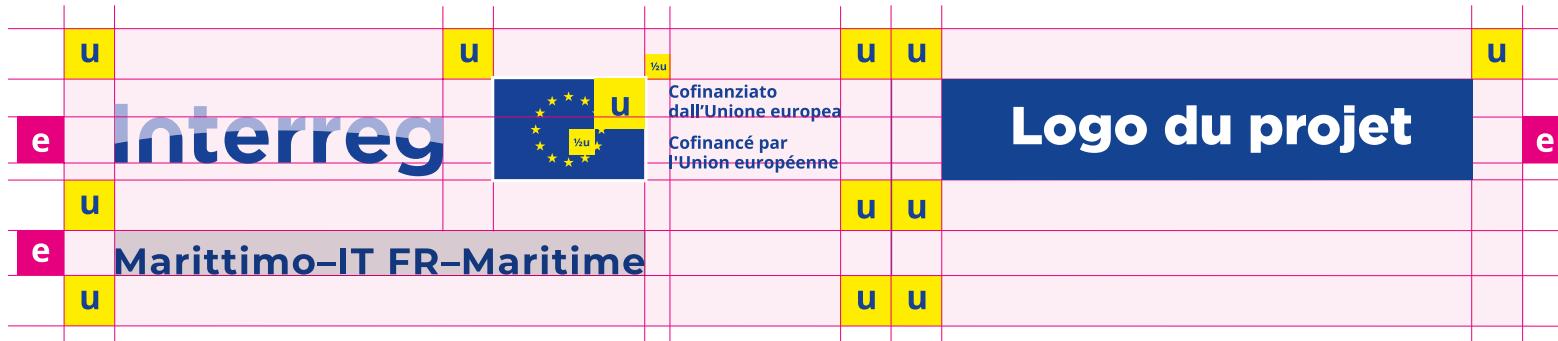
Interreg



Cofinanziato
dall'Unione europea
Cofinancé par
l'Union européenne

Marittimo-IT FR-Maritime

Logo du projet



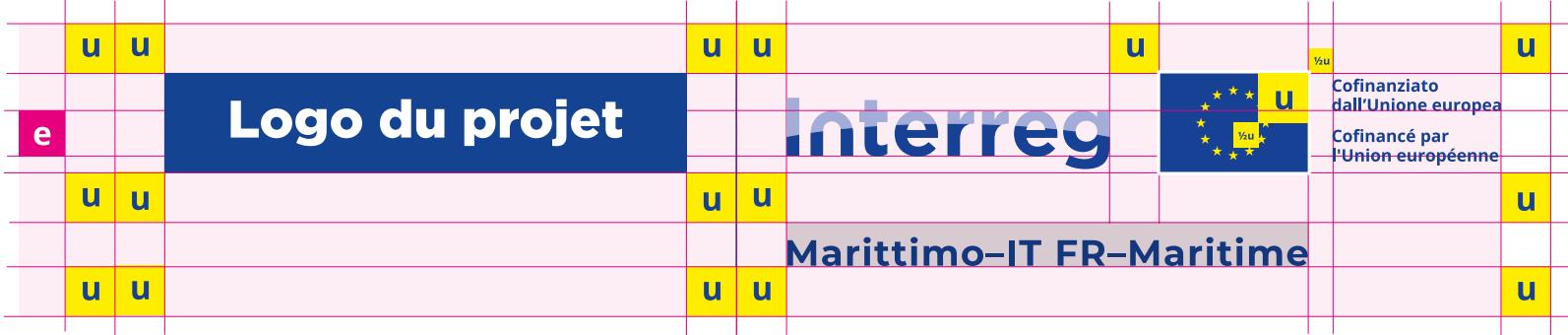
Interreg



Cofinanziato
dall'Unione europea
Cofinancé par
l'Union européenne

Logo du projet

Marittimo-IT FR-Maritime



SECTION 5 DÉCLINAISON DE L' IDENTITÉ VISUELLE AU NIVEAU DU PROGRAMME



Cofinanziato
dall'Unione europea
Cofinancé par
l'Union européenne



Regione Toscana



Marittimo-IT FR-Maritime

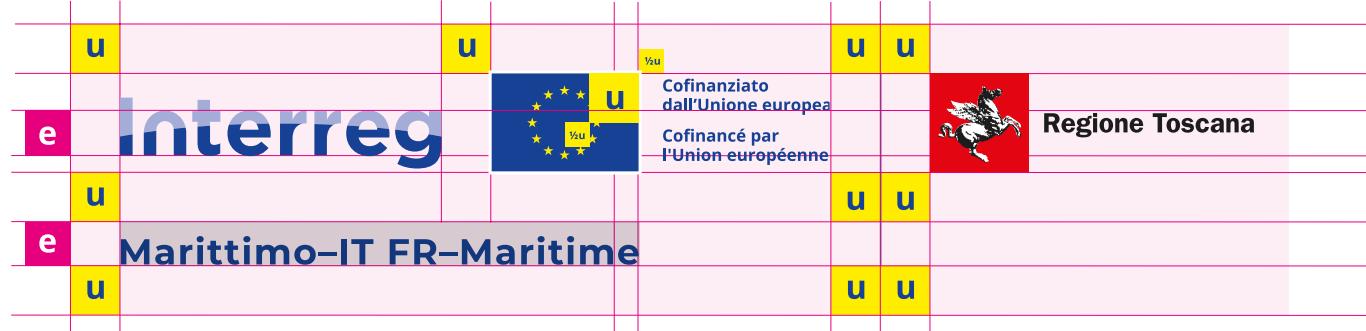
L'image proposée ici est destinée à indiquer les proportions correctes des logos des Régions par rapport au logo du Programme. Ces proportions doivent être respectées à tout moment, dans tout contexte et sur tout outil/produit/média de communication.

L'image est purement illustrative afin d'indiquer les proportions des différents logos. Cependant, chaque logo peut également être utilisé individuellement, comme le montrent les exemples dans les pages suivantes.

Le bandeau des logos est destiné à l'usage exclusif des activités du Programme et non à celles des projets ou des événements territoriaux.

Utilisation logos des Régions

ITALIE-FRANCE MARITIME - Déclinaison de l'identité visuelle au niveau du Programme



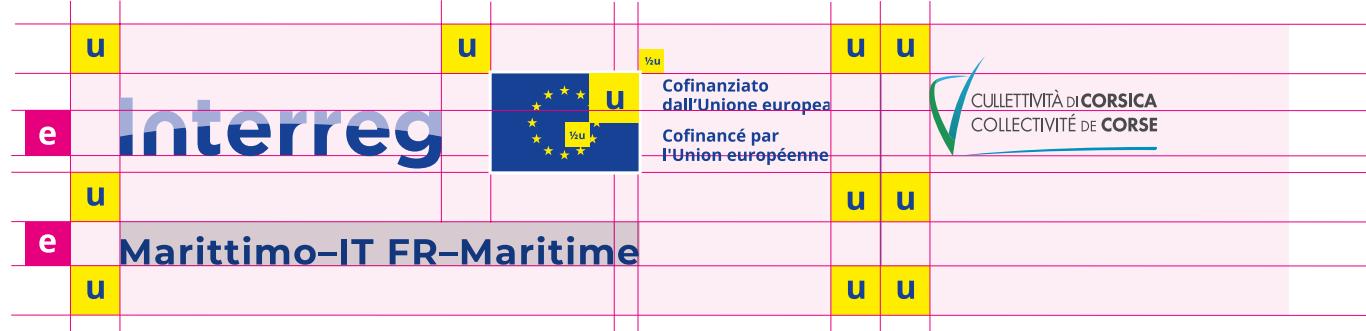
L'image proposée ici a pour but d'indiquer les proportions correctes du logo de la Toscane par rapport au logo du Programme. Ces proportions doivent être respectées à tout moment, dans tout contexte et sur tout outil/produit/support de communication.

Veuillez noter que seul le logo ou l'acronyme du projet peut être placé à côté ou en dessous du logo intégré. Les logos des partenaires du projet ne doivent jamais être placés à côté ou en dessous du logo intégré. Ils peuvent être ajoutés dans d'autres espaces disponibles sur le support (comme une affiche ou un roll-up) à condition qu'ils

respectent les dimensions et les proportions indiquées dans ce manuel.

Par conséquent, le logo de la Toscane, comme le montre l'exemple, ne doit pas être inséré à côté du logo intégré, même si la Toscane est partenaire du projet.

Utilisation logos des Régions



Interreg



Cofinanziato
dall'Unione europea
Cofinancé par
l'Union européenne



Marittimo-IT FR-Maritime

L'image proposée ici a pour but d'indiquer les proportions correctes du logo de la Toscane par rapport au logo du Programme. Ces proportions doivent être respectées à tout moment, dans tout contexte et sur tout outil/produit/support de communication.

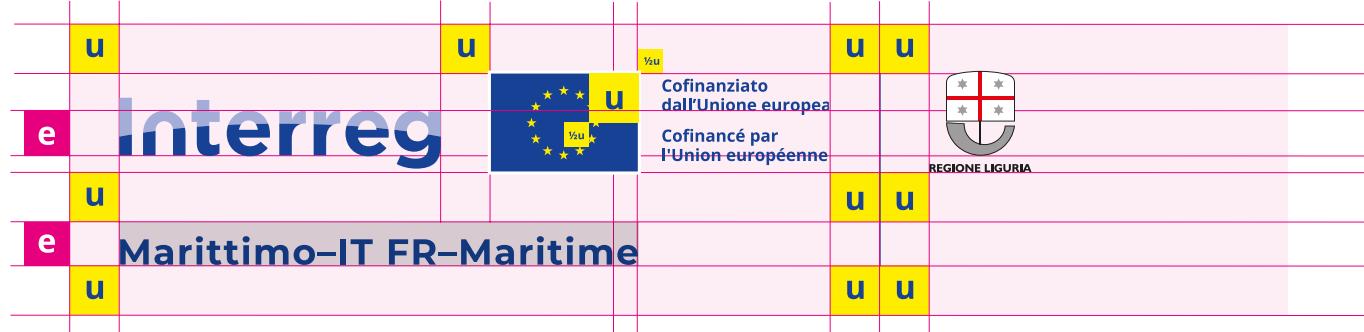
Veuillez noter que seul le logo ou l'acronyme du projet peut être placé à côté ou en dessous du logo intégré. Les logos des partenaires du projet ne doivent jamais être placés à côté ou en dessous du logo intégré. Ils peuvent être ajoutés dans d'autres espaces disponibles sur le support (comme une affiche ou un roll-up) à condition qu'ils

respectent les dimensions et les proportions indiquées dans ce manuel.

Par conséquent, le logo de la Toscane, comme le montre l'exemple, ne doit pas être inséré à côté du logo intégré, même si la Toscane est partenaire du projet.

Utilisation logos des Régions

ITALIE-FRANCE MARITIME - Déclinaison de l'identité visuelle au niveau du Programme



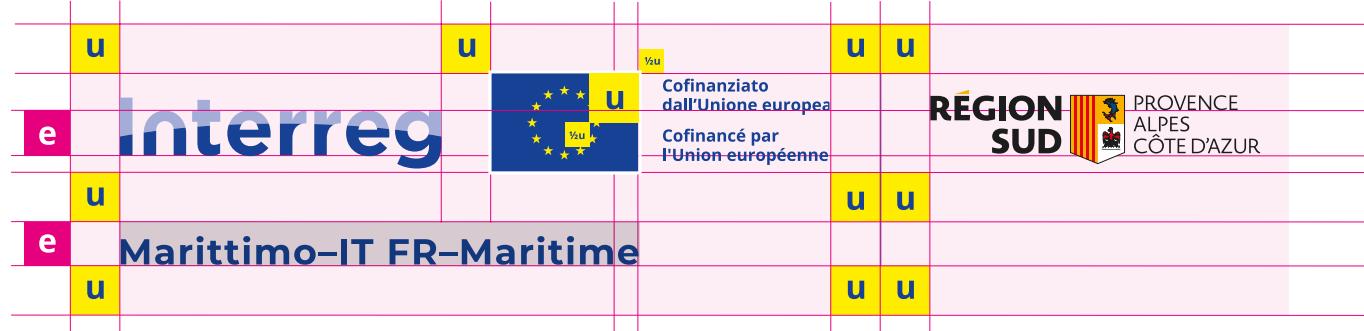
L'image proposée ici a pour but d'indiquer les proportions correctes du logo de la Toscane par rapport au logo du Programme. Ces proportions doivent être respectées à tout moment, dans tout contexte et sur tout outil/produit/support de communication.

Veuillez noter que seul le logo ou l'acronyme du projet peut être placé à côté ou en dessous du logo intégré. Les logos des partenaires du projet ne doivent jamais être placés à côté ou en dessous du logo intégré. Ils peuvent être ajoutés dans d'autres espaces disponibles sur le support (comme une affiche ou un roll-up) à condition qu'ils

respectent les dimensions et les proportions indiquées dans ce manuel.

Par conséquent, le logo de la Toscane, comme le montre l'exemple, ne doit pas être inséré à côté du logo intégré, même si la Toscane est partenaire du projet.

Utilisation logos des Régions



Cofinanziato
dall'Unione europea
Cofinancé par
l'Union européenne



Marittimo-IT FR-Maritime

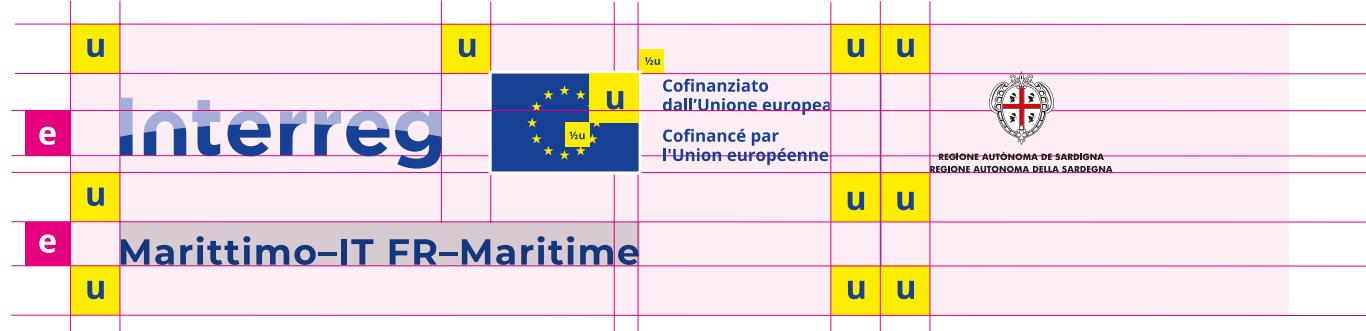
L'image proposée ici a pour but d'indiquer les proportions correctes du logo de la Toscane par rapport au logo du Programme. Ces proportions doivent être respectées à tout moment, dans tout contexte et sur tout outil/produit/support de communication.

Veuillez noter que seul le logo ou l'acronyme du projet peut être placé à côté ou en dessous du logo intégré. Les logos des partenaires du projet ne doivent jamais être placés à côté ou en dessous du logo intégré. Ils peuvent être ajoutés dans d'autres espaces disponibles sur le support (comme une affiche ou un roll-up) à condition qu'ils

respectent les dimensions et les proportions indiquées dans ce manuel.

Par conséquent, le logo de la Toscane, comme le montre l'exemple, ne doit pas être inséré à côté du logo intégré, même si la Toscane est partenaire du projet.

Utilisation logos des Régions



Cofinanziato
dall'Unione europea
Cofinancé par
l'Union européenne



Marittimo-IT FR-Maritime

L'image proposée ici a pour but d'indiquer les proportions correctes du logo de la Toscane par rapport au logo du Programme. Ces proportions doivent être respectées à tout moment, dans tout contexte et sur tout outil/produit/support de communication.

Veuillez noter que seul le logo ou l'acronyme du projet peut être placé à côté ou en dessous du logo intégré. Les logos des partenaires du projet ne doivent jamais être placés à côté ou en dessous du logo intégré. Ils peuvent être ajoutés dans d'autres espaces disponibles sur le support (comme une affiche ou un roll-up) à condition qu'ils

respectent les dimensions et les proportions indiquées dans ce manuel.

Par conséquent, le logo de la Toscane, comme le montre l'exemple, ne doit pas être inséré à côté du logo intégré, même si la Toscane est partenaire du projet.

Utilisation logos des Régions

Coordinnées

marittimo2127@regione.toscana.it